

**PROCES-VERBAL DE LA 55<sup>ème</sup> ASSEMBLEE GENERALE  
DE LA LIGUE REUNIONNAISE DE HANDBALL  
LE DIMANCHE 21 MAI 2023  
A la salle du Gymnase Nelson Mandela à Saint-Pierre**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**

**PRÉSENTS** : ALEXANDRINO Philippe – CHAMPIGNEUL Coralie – NAGUE Vincent – CADET Josian – LACAILLE Claude – PICARD Philippe – BETON Marie Claude – MOREAU Jeannick – DUCAP Aline – ROCHETAING Yasmine – VAITILINGOM Charly- CARRON Yannick – SADON NICLIN Christine.

**ABSENTS EXCUSES** : STARK Edwige – JAVEGNY Anselme- AZELIE Alain

**ABSENTS** : - VERSINI Colette – GARNIER Laurence - COINDEVEL Christophe - ILPONSE Sophie – RANGANAYAGY Valérie – FREMONT Stéphane – MOUNICHY Pierre Jacques- PERRAULT Jimmy.

**ASSISTENT**

**PRÉSENTS** : ERAPA Stéphane – VALLIAMEE Fred – MEZINO Jennifer – VAITILINGOM Judith – LAMBERT Stéphanie – SAMARIA Noëline – MOUTOUSSAMY Jean-François.

**INVITES PRESENTS**

*Monsieur ABDOOL Lala, Expert-comptable du Cabinet CROWE (présentation vidéo)  
Monsieur FRECAULT Pierre Alain (Commissaire aux comptes Cabinet HDM)*

**CLUBS PRESENTS (27)**

AS MJS SAINT LOUIS — ASHB TAMPONNAIS – ASL PITON ST LEU – AOSGH - ASSOCIATION RDG – ASCES - ASL ENTRE DEUX – CAMBUSTON SPORT - CASE CRESSONNIERE – COM MONTAGNE – HBC EST DIONYSIEN - HBC BOIS DE NEFLES – HBC CAMBUSTON – HBC POSSESSION – HBC SCORPION – HBC ST JOSPEH — HBF CHAUDRON – HBF ST DENIS – JS SALINE - JS TROIS BAS-SINS - JS PANONNAISE - HBJ ST ROSE – JOINVILLE SPORT - LASOURS — SC STE MARIE – ST PIERRE HBC – TAMPONNAISE HBF.

**CLUBS ABSENTS (8)**

ACDEIJ – JSB – PRIMAT CLUB LES PHOENIX – ST GILLES HBC- HBF MBDN-PORT HB- UHSP-AS CHÂTEAU MORANGE.

## **ORDRE DU JOUR**

Le Président remercie l'assemblée et le commissaire aux comptes pour leur présence. Le quorum étant atteint avec 27 clubs présents, la séance est ouverte à 09h35.

Il tient à excuser l'absence du Trésorier pour des raisons personnelle et rappelle que la Vice-Présidente en tant que chef de délégation sur les intercomité ne peut être également présente.

Il est procédé au vote du procès-verbal de la 54<sup>ème</sup> Assemblée Générale Ordinaire du 18 juin 2022.

La remarque suivante est émise par certains clubs à savoir la transmission tardive du document.

Le Président prend note de la remarque et prendra les mesures nécessaires afin d'éviter que cela se reproduise.

Le résultat du vote est le suivant :

Contre : 0

Abstention : 7 clubs (HBC POSSESSION – LASOURS – ASL ENTRE DEUX – HBCED – ASS RDG – HBC SCORPION – SC STE MARIE).

Le procès-verbal est adopté à la majorité.

<b><u>PARTIE 1 : LE PASSE</u></b>	<b>1</b>
<b>1. L'ANNEE 2022</b>	<b>2</b>
<b>1.1. RAPPORT MORAL</b>	<b>2</b>
<b>1.2. LE FINANCIER</b>	<b>2</b>
<b>1.3. RAPPORT D'ACTIVITE :</b>	<b>3</b>
<b>2. LES BILANS 2022</b>	<b>4</b>
<b>2.1. COMMISSION ORGANISATION DES COMPETITIONS</b>	<b>4</b>
<b>2.2. COMMISSION STATUTS REGLEMENTS ET QUALIFICATIONS</b>	<b>6</b>
<b>2.3. COMMISSION TERRITORIALE D'ARBITRAGE</b>	<b>6</b>
<b>2.4. COMMISSION COMMUNICATION ET COMMERCIALISATION</b>	<b>6</b>
<b>2.5. COMMISSION RECLAMATIONS / LITIGES</b>	<b>6</b>
<b>2.6. DEVELOPPEMENT / SERVICES AUX CLUBS</b>	<b>6</b>
<b>2.7. COMMISSION TERRITORIALE DISCIPLINE</b>	<b>7</b>
<b>2.8. ETR</b>	<b>7</b>
<b><u>PARTIE 2 : L'AVENIR</u></b>	<b>8</b>
<b>1. VŒUX</b>	<b>9</b>
<b>1.1. VŒU DU DEVELOPPEMENT (ORGANISATION ECOLE DE HANDBALL 2023/204 CF.PPT)</b>	<b>9</b>
<b>2. CATEGORIES D'AGES</b>	<b>10</b>
<b>3. TARIFS</b>	<b>10</b>
<b>4. BUDGET PREVISIONNEL</b>	<b>10</b>
<b>5. MODIFICATION DES STATUTS DE LA LRHB</b>	<b>10</b>
<b>6. TIRAGE AU SORT</b>	<b>11</b>
<b>7. LES RECOMPENSES</b>	<b>12</b>

# PARTIE 1 : LE PASSE



## **1.L'ANNEE 2022**

### **1.1. Rapport moral**

Le Président procède à la lecture de son rapport et remercie l'assemblée de leur attention. Il n'y a pas de remarque particulière. Celui-ci est mis au vote et est adopté à l'unanimité.

Le Président remercie l'assemblée pour leur confiance.

### **1.2. Le financier**

#### **1.2.1 Présentation de comptes**

Monsieur LALA notre expert-comptable étant hors du département ne peut être présent. La vidéo transmise est lancée. A travers celle-ci il remercie l'ensemble des partenaires et des institutions pour leur collaboration.

#### **Questions :**

SC STE MARIE :

- L'augmentation des charges concernant les pôles correspondent à quoi ?
- Le service aux clubs concerne quoi ?

Réponses :

- Cela est principalement due à l'augmentation des billets d'avions pour les divers déplacements.
- Il s'agit de la commande de matériels groupées.

HBF CHAUDRON : pas tous les clubs passent commandes, de ce fait est-ce que ces clubs auront aussi une contrepartie à régler ?

Réponse : cela ne correspond qu'aux clubs qui ont passé commande.

LASOURS : on constate une augmentation au niveau des intercomités, comment expliquer cette augmentation ?

Réponse : Afin de limiter les coûts liés à l'augmentation du prix billet d'avion, nous avons été dans l'obligation de travailler avec un autre transporteur qu'AIR AUSTRAL pour avoir le tarif le plus attractif.

SC STE MARIE : on voit qu'il y a une vraie augmentation des produits et des subventions.

Réponse : on peut penser qu'il y a une augmentation mais cela s'explique par le report des subventions des années antérieures qui continue de s'épurer sur l'exercice en cours.

LASOURS : par rapports aux jeux des iles, est-ce cela est compris dans le budget présenté ou faut-il attendre une variation au plus haut ou au plus bas ?

Réponse : Des dépenses supplémentaires peuvent être envisagées mais elles sont maîtrisées car toutes les dépenses ont été budgétisées. D'ailleurs le Président remercie le Trésorier qui est très rigoureux sur ce plan.

### 1.2.2 Rapport financier

Le Président procède à la lecture du rapport du Trésorier et passe la parole au commissaire aux comptes qui nous donne lecture de son rapport. Celui-ci déclare que conformément à la réglementation les comptes de la Ligue sont conformes. Il se tient à disposition de l'assemblée pour répondre aux questions :

#### **Questions :**

HBC BN : les éléments ayant été transmis tardivement pour pouvoir échanger, est-ce qu'il est possible de différer le vote pour que tout monde ait le temps d'étudier les documents ?

Réponse :

Le Président entend la remarque et mentionne que l'assemblée est souveraine. Aussi, il regrette effectivement la transmission tardive des documents qui n'est pas de notre fait.

HBC ST JOSEPH : réglementairement est-ce que cela est possible ?

Réponse du commissaire aux comptes : juridiquement si vous optez pour ce vote différé il va falloir re convoquer une AG.

Sur cette précision, le Président procède au vote.

Contre : 2 clubs (HBC POSSESSION -SC STE MARIE)

Abstention: 7 clubs (ASS RDG – LASOURS – HBC BN – HBC SCORPION – ASM JC – HBCED – COM MONTAGNE.

A l'issu du vote, le rapport est adopté à la majorité.

### ***1.3. Rapport d'activité :***

Le Président demande s'il y a des remarques. Pas de remarque, on poursuit avec les rapports des commissions.

## **2. LES BILANS 2022**

### **Remarques :**

SC STE MARIE : serait-il possible de reprendre le présentiel car nous travaillons. La crise Covid est derrière nous, il faudrait reprendre une vie de ligue.

Réponse : on va ne pas retenir de cette crise que du négatif. Il faut s'adapter, nous essayons de trouver un juste équilibre.

LASOURS : difficultés à suivre les calendriers au niveau des clubs.

Réponse : débattu au niveau de la COC.

SC STE MARIE et LA POSSESSION attirent l'attention sur le traitement des mails, car pour eux beaucoup sont sans réponses ou passés à la trappe.

Réponse : nous tentons de traiter au mieux l'ensemble des mails et tâcherons d'apporter des améliorations dans ce domaine.

### ***2.1. Commission Organisation Des Compétitions***

#### **Remarques :**

LASOURS : changement au niveau du calendrier.

SC STE MARIE :

- Est-ce que le fait qu'il y ai eu toutes ces complications lié au changement du calendrier, n'est pas le résultat ou cela laisse l'impression que la commission décide sans les clubs.
- La préparation des jeux iles à été privilégiée par rapport aux clubs. Nous ne savons pas comment on va finir l'année.

Réponses :

- Les commissions sont composées de membres qui font partie des clubs.
- Pas d'inquiétude à avoir pour la fin de saison toutes les compétitions sont à jour.

HBCED :

- Pourquoi le championnat honneur n'a pas été voté à l'AG ?
- Est-ce qu'il y aura la liste des 12 bloqués ?

Réponse :

Le championnat honneur a été validé lors d'une de la COC (16/08/2022). La suppression des listes a été validé lors du CA (18/12/2022).

ASL PITON ST LEU : si on avait un compte rendu concernant les règles de brûlage ça serait plus simple. Est-ce que c'est au club de contrôler et de faire remonter à la ligue ou à la ligue de le faire ?

COM MONTAGNE : il faut faire le paramétrage dans gesthand.

Réponse : Le paramétrage à l'heure actuelle n'est pas possible car le championnat a déjà démarré, il faudra le faire pour la saison prochaine.

LASOURS : est-ce que l'on va respecter la règle de ne pas faire jouer les jeunes pendant les vacances ?

Réponses : dans la mesure du possible, nous essayons de trouver un juste milieu.

HBC BN : les engagements se font en juillet et il y a des changements de calendrier en cours de championnat. Lorsque les engagements sont faits, c'est encore les vacances et nous ne savons pas ce que vont être nos effectifs définitifs.

Réponse : pour la saison à venir les engagements se feront en octobre. Il y aura des tournois avant cette période afin de faire les calendriers le plus tard possible.

Mr MOREAU : Les clubs s'engagent car il y a les obligations. Pourquoi les jeunes ne peuvent pas jouer pendant les vacances ?

LASOURS : parce que les jeunes ont besoin d'un temps de repos et les parents sont moins disponibles.

CRESSONNIERE : nous avons certes beaucoup de dispositifs pour récupérer les jeunes, cependant nous confirmons qu'un grand nombre partent en vacances.

ASL PITON ST LEU : si un club veut mettre un match libre à lui d'accepter ou de refuser.

RIVIERE DES GALETS : les parents ont envie de profiter de leur enfant pendant les vacances.

HBC BN : il y a aussi le problème des parents séparés.

LASOURS : le calendrier étant calqué sur la période scolaire avec des coupures cela revient à ne pas jouer pendant 6 semaines.

Mr NANGUE : il y aura toujours des reports pour X raisons. Durant les vacances, il n'y a pas de solution ou de formule miracle, c'est aux clubs de s'organiser entre eux.

HBCED : dans la programmation des matchs éviter de mettre durant les vacances.

CRESSONNIERE : on est confronté à des gamins qui participent aux différentes sélections jeunes qui ne veulent pas jouer le match qui précède le départ. Cela est difficile à gérer.

ASCES : rejoins la CRESSONNIERE, nous nous sommes mis en retrait pour cette compétition. Ce n'est pas évident, nous sommes dans l'obligation de faire forfait et nous avons ensuite une amende de 90€. C'est compliqué, on a l'impression que le jeune



n'appartient plus au club.

HBC BN : les jeunes prennent un coup physiquement par le transport. On demande de préserver les jeunes des blessures dans un sens et dans l'autre.

CRESSONNIERE : il faudrait faire le calendrier en concertation (club/ligue).

Le Directeur : nous prenons note des remarques et une meilleure concertation sera envisagée.

## ***2.2. Commission Statuts Règlements et Qualifications***

ASHBT : cette année la période de mutation est du 15 juin au 25 juillet. Les années précédentes nous avons toujours eu jusqu'au 31 juillet, les clubs vont se faire avoir.

Mme BETON : nous entendons votre remarque et si cela convient à tous nous gardons le 31 juillet.

Nous passons au vote : adopté à l'unanimité.

Pour la saison 2023-2024 la période de mutation se fera du 15 juin au 31 juillet 2023.

## ***2.3. Commission Territoriale d'Arbitrage***

HBF CHAUDRON : comment faire quand l'arbitre ne vient pas ?

Mr LACAILLE : au niveau de la CTA, nous essayons de couvrir le maximum de matchs. Le problème c'est que lorsque l'arbitre ne vient pas, nous le découvrons seulement après. Il y a des secteurs qui sont dépourvus. Des arbitres sont désignés et ont aussi match.

HBC POSSESSION : des arbitres désignés régulièrement ne viennent pas, qu'est-ce que l'on fait ?

Mr LACAILLE : envoyez un mail immédiatement à la CTA au bout de deux absences.

## ***2.4. Commission Communication et Commercialisation***

Nous pouvons saluer le travail de Noëline qui a fait un super travail.

## ***2.5. Commission Réclamations / Litiges***

Serait-il possible d'avoir une adresse mail comme pour les autres commissions.

Réponse : l'adresse mail de cette commission n'existe pas à ce jour. Nous prendrons attache avec la Fédération pour que le nécessaire soit fait.

## ***2.6. Développement / Services aux clubs***

Pas de remarque.

## *2.7. Commission Territoriale Discipline*

Pas de remarque.

## *2.8. ETR*

Pas de remarque.

# PARTIE 2 : L'AVENIR



## **1. VŒUX**

### **1.1. Vœu du développement (organisation école de handball 2023/204 cf.PPT)**

#### **Motivation :**

Notre école de handball représente près d'un tiers de nos licenciés.

La Ligue Réunionnaise de Handball à la responsabilité de l'organisation des différents plateaux en collaboration avec les clubs.

Elle organise aussi deux regroupements des écoles de handball par année sportive.

La problématique qui se pose, c'est que le nombre d'équipes augmente en école de handball.

Aujourd'hui, une remise en question s'impose quant au fonctionnement de cette catégorie.

#### **Proposition :**

- Réorganisation des moins de 9 ans
- Réforme des moins de 11 ans
- Collaboration développement et CTA pour une valorisation des arbitres
- Réajustement des obligations
- Valorisation des clubs et des bénévoles

#### **Avis du conseil d'administration :**

Avis favorable

#### **Avis du CTS :**

Avis favorable

#### **Résumé des échanges :**

Il s'agit d'une charge supplémentaire. Il faut prendre en compte l'aspect des infrastructures, nous avons beaucoup de difficultés pour l'obtention des créneaux. C'est une bonne initiative, cependant, les clubs ne sont pas prêts en termes de moyens humains et financiers. Il faudrait peut-être revoir une proposition d'évolution sur un temps plus long que cela laisse aux clubs le temps de trouver les ressources nécessaires.

Compte tenu des échanges, le vœu est retiré et la formule actuelle restera en vigueur pour l'année prochaine.

#### **Vote A.G :**

La proposition est retirée.

## **2. CATEGORIES D'AGES**

SC STE MARIE : pour la catégorie +de 16ans, un jeune peut-il évoluer dans cette catégorie sans demander d'autorisation d'autant plus qu'il y en a qui font partie du pôle.

CTS : il y a juste une année de plus ce qui explique le sur classement.

LASOURS : il faudrait poser la question à la fédé sur le fait de savoir ce que cela veut dire. (Une catégorie de +16ans ou -18 ans ?).

Nous prenons note de la remarque et le nécessaire sera fait auprès du service fédéral.

## **3. TARIFS**

Présentation des nouveaux tarifs pour la saison 2023/2024 et vote.

Résultat du vote :

- CONTRE : 48,7%
- ABSTENTION : 3,4%
- POUR : 47,9%

La proposition des nouveaux tarifs est rejetée.

## **4. BUDGET PREVISIONNEL**

Présentation du budget prévisionnel pour l'année 2023 et vote :

Résultat du vote :

- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 5 SCORPION – HBCED – RDG – HBC POSSESSION – SC STE MARIE

Le budget prévisionnel est adopté à la majorité.

## **5. MODIFICATION DES STATUTS DE LA LRHB**

Suite à notre demande d'adhésion à l'IHF, la modification des statuts est adoptée à l'unanimité.

## 6. TIRAGE AU SORT

### D1 MASCULIN

- **POULE A**

<b>NOM DU CLUB</b>	<b>NUMERO</b>
ASHB TAMPONNAIS	1
HBC BOIS DE NEFLES	2
AS CHATEAU	3
JS SALINE	4
CRESSONNIERE	5
SC STE MARIE	6

- **POULE B**

<b>NOM DU CLUB</b>	<b>NUMERO</b>
LASOURS	1
POSSESSION	2
ASCES	3
PORT HB	4
ST PIERRE HBC	5
HBCED	6

### D1 FEMININ

- **POULE A**

<b>NOM DU CLUB</b>	<b>NUMERO</b>
ASCES	2
AS MJC ST LOUIS	6
TAMPONNAISE HBF	3
CRESSONNIERE	5
HBF CHAUDRON	1
HBC POSSESSION	4

- **POULE B**

<b>NOM DU CLUB</b>	<b>NUMERO</b>
HBF ST DENIS	3
HBC BOIS DE NEFLES	5
LE PORT HB	2
JS SALINE	6
SC STE MARIE	1
HBC CAMBUSTON	4

## **7. LES RECOMPENSES**

Le Président félicite tous les récipiendaires pour leur investissement et implication pour le Handball Réunionnais.

*L'ordre du jour étant épuisé, Le Président clôture la 55<sup>ème</sup> Assemblée Générale par les propos suivants à 13h34 : Mesdames et messieurs je vous remercie pour ces échanges et pour votre attention.*

**Le Président**  
  
**Philippe ALEXANDRINO**

Toute contestation de décision doit faire l'objet d'une réclamation dans un délai de 7 jours, par lettre recommandée avec accusé de réception, auprès de la Commission Réclamations et Litiges (article 6 : règlement d'examen des réclamations et litiges).